



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2023**

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

**Présents :** Michel LOM, Françoise BRAUN, Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Jean-Marc STOLTZ, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Francis WOEHL, Dominique SCHMITTHEISLER, Etienne BRUNCK, David GIROLT, Marlyse STAUB.

**Absents excusés :** Michel LINGER (donne pouvoir à Richard HAESSIG), Jean-Michel CORNEILLE (donne pouvoir à Chantal HUMMEL), Pia CLAUSS (donne pouvoir à Vincent FRISON), Bruno ROTT (donne pouvoir à David GIROLT), Matthieu SAUM (absent excusé).

Nombre de conseillers élus : 19

En fonction : 19

Présents : 14

**OBJET : 3. TRAVAUX – DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**3.3 ELECTRICITE DE STRASBOURG SA : Demande d'octroi d'un permis exclusif de recherches de gîtes géothermique, dit « Permis Terre d'Energies**

Par demande du 23 mars 2023, la société Electricité de Strasbourg SA a sollicité l'octroi d'un permis exclusif de recherche (PER) de gîtes géothermiques dit « Permis Terre d'Energies » pour une durée de 5 ans et un périmètre correspondant à une superficie de 52 km<sup>2</sup> entièrement situé dans le département du Bas-Rhin. Sont concernées les communes de ASCHBACH, BUHL, HATTEN, HOFFEN, HUNSPACH, INGOLSHEIM, OBERROEDERN, RITTERSHOFFEN, SCHOENENBOURG, SEEBACH, SOULTZ-SOUS-FORETS, STUNDWILLER, TRIMBACH.

Le territoire de la commune de SEEBACH étant concerné par le périmètre de la demande de PER « Permis Terre d'Energies », il appartient de faire connaître au représentant de l'Etat, dans un délai de 30 jours, l'avis du Conseil Municipal de la commune de SEEBACH sur la demande de PER présentée par la société ES ainsi que les contraintes existant sur la zone en cause qui seraient de nature à affecter la délivrance de la demande de titre. Au-delà de cette date, cet avis sera réputé favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après délibération, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** des informations données,
- **DONNE** un avis favorable à la demande de PER déposée par la société Electricité de Strasbourg SA,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Michel LOM



Le secrétaire de séance  
Vincent FRISON



Délibération rendue exécutoire  
Vu la réception en Sous-Préfecture  
Vu la publication

